



Et un Equipement consistant en

Une Couverte,
Une Paire de Souliers François,
Une Paire de Mitaines,
Une Verge de Drap,
Trois Verges et demie de Toile,

Et les Dépôts d'Equipemens, et Caisses étant à Montréal et Québec, les Capitaines qui auront dans leurs Compagnies des Personnes qui ont servi comme de l'autre part mentionné, et n'ont pas encore reçus cette Gratification, et l'Habillement en Question, s'adresseront à Monsieur le Colonel SEVESTRE à Montréal, autorisé à les donner pour les Paroisses d'enhaut, depuis les Trois Rivières au Nord, et Becancour au Sud, inclusivement; et depuis le Cap la Magdelaine au Nord, et St. Pierre les Bequets au Sud, jusques aux Paroisses d'endas, à Monsieur le Major BABY, aussi duement autorisé à cet effet.

Perfuadé que Vous executerez les Ordres de Son Excellence avec toute l'Exactitude possible, Je suis avec Considération,

MESSIEURS,

*Votre très humble et
très obeissant Serviteur,*

A M. le Capitaine
les Officiers et Miliciens
de la Paroisse de

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE

